

CGV - Conditions générales de vente

L'Atelier centre du coaching sportif



OBJET ET PRÉSENTATION

Les CGV décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société : Atelier du coaching sportif et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services. Toute prestation de coaching effectuée par la société de coaching implique sans réserve l'adhésion du client aux présentes conditions de ventes. Ce contrat a pour objet de définir les services et les conditions dans lesquelles les prestations seront réalisées.

La société (l'atelier du coaching sportif propose et réalise au bénéfice du client, des prestations de coaching sportif et des cours collectifs de fitness variés.

- En salle
- A domicile du client.
- Intervention, sur le site à 655 chemin des Jallassières, Bât Helios 13510 Eguilles.

DURÉE ET PRISE DE CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée correspondant au choix de la formule validée par le client.

Tous les forfaits , formules suivi dans les tarifs devront obligatoirement faire l'objet d'un contrat correspondant aux prestations choisis.

Sera mentionné dans celui-ci, la nature de la prestation, le type de formule, ainsi que les dates de début et de fin de la prestation. A expiration, toute demande de renouvellement de forfaits feront l'objet d'un nouveau contrat.

CONDITIONS DE LA SOCIETE L'ATELIER DU COACHING SPORTIF

a) Zone d'intervention géographique

La zone d'intervention comprend des déplacements de la part de l'ATELIER DU COACHING SPORTIF d'un rayon de 10 km autour de la ville d'EGUILLES 13510.

b) Définition de séance

Une séance correspond à une heure d'activité physique sauf conditions particulières mises en place avec le client.

c) Validité des séances

La validité des séances est fonction de la formule choisie et du nombre de séances.

d) *Groupe, Association, Comité d'entreprise (Minimum 3-5 personnes)*

Dans le cadre d'une prestation de groupe, association, comité d'entreprise, les clients bénéficient d'un entraînement identique, simultané et doivent avoir un objectif commun.

f) *Planification des séances* : planifiées en concertation entre le coach et le client selon leurs disponibilités.

g) *Annulation / Report d'une séance de Coaching ou de cours collectifs.*

Si un retard ou une annulation de séance incombe à la responsabilité du coach. Il sera proposé, après concertation avec le(s) client(s), de décaler ou de reporter la séance.

h) *L'atelier du coaching sportif s'engage* à déployer ses compétences au service du client, dans le cadre des prestations définies lors de l'entretien initial et de prise en charge.

À ce que les prestations de coaching soient empreintes d'une démarche éthique et de qualité.

À se doter et à déployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation des prestations envers le client.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage :

A fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité physique datant de moins de 3 mois et qui devra être remis soit :

A la souscription.

Avant de débiter la 1^o ère séance.

Sans présentation du certificat médical durant les 3 semaines suivant la 1^{ère} séance, l'atelier du coaching sportif se réserve le droit de refuser toute nouvelle séance.

À porter une tenue adaptée à la pratique du cours réalisé.

À adhérer et respecter pleinement les CGV.

À respecter les conditions de paiement.

Tout retard ou défaut de règlement des prestations effectuées donnera lieu automatiquement à la suspension des séances jusqu'à régularisation des sommes dues.

ANNULATION / REPORT DE SEANCE PAR LE CLIENT

Toute annulation ou report d'une séance programmée doit être effectuée au minimum 48h à l'avance. Dans le cas contraire celle-ci sera considérée comme due et ou décomptée du nombre de séances établis par le contrat ou celle-ci devra être effectuée dans la semaine de l'annulation selon les disponibilités du centre de coaching.

L'annulation ne donnera lieu à aucun remboursement total ou partiel du montant de la séance (fonction de l'activité et du type de forfait).

TARIFICATION

Le tarif des prestations sont ceux en vigueur au jour de la date du contrat (différentes formules) et/ou de la date d'engagement (de 1 à 40 séances) . Ils sont tous libellés en euros et calculés en TTC. Les prestations souscrites sont non cessibles, strictement personnelles et nominatives.

L'atelier du coaching sportif se réserve le droit de modifier ses tarifs au 1er septembre de chaque année.

Ces tarifs comprennent :

Le cours d'une heure.

La mise à disposition du matériel sportif du coach.

L'assurance R.C professionnelle de L'Atelier du coaching sportif.

Ces tarifs ne comprennent pas :

MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont laissées au choix du client. Règlement possible par :

- Chèque bancaire à l'atelier du coaching sportif. Carte bancaire. Espèce.

RÉSILIATION ANTICIPÉE DE CONTRAT

L'atelier du coaching sportif dispose d'un droit de résiliation sans préavis en cas de : non-paiement, non-respect des règles de sécurité.

Le client à la possibilité d'effectuer une demande de résiliation pour les raisons suivantes :

- Problème de santé avec certificat médical à l'appui.
- Déménagement à une adresse dont la distance est supérieure à 20km du domicile actuel
- Mutation professionnelle.

PERTE OU VOL

Nous vous conseillons de ne pas emporter d'objets de valeur aux clubs et à souscrire une assurance personnelle à cet effet. L'atelier met un vestiaire à disposition mais son utilisation est à vos propres risques et périls. Vous, (les jeunes membres, co-utilisateurs et amis) êtes personnellement responsable de vos effets personnels et des conséquences d'un comportement contraire aux bonnes mœurs et aux règles de savoir-vivre.

Date et signature du client

